



Des baby-boomers entre tradition et modernité

En 1968, Rhône-Alpes comptait un million de « baby-boomers » âgés de 15 à 30 ans, donc nés entre 1938 et 1953. Un suivi statistique de leur parcours de 1968 à 2010 donne l'image d'une génération entre tradition et modernité. Ainsi, 65 % des baby-boomers se sont mariés et le sont restés au moins jusqu'en 2010. Excepté parmi les cadres et les professions intermédiaires, les femmes ont connu des parcours professionnels moins stables que ceux des hommes. Les baby-boomers ont fait preuve de mobilité professionnelle. Les nombreux changements de catégorie socioprofessionnelle des actifs ont plus été de l'ordre de l'ascension sociale que l'inverse. Les baby-boomers rhônalpins ont aussi migré pour changer de résidence. Les deux tiers ont changé au moins une fois de commune de résidence à l'intérieur de la région et 22 % ont déménagé hors de la région.

Pierre Dusonchet, Stéphanie Depil (Insee)

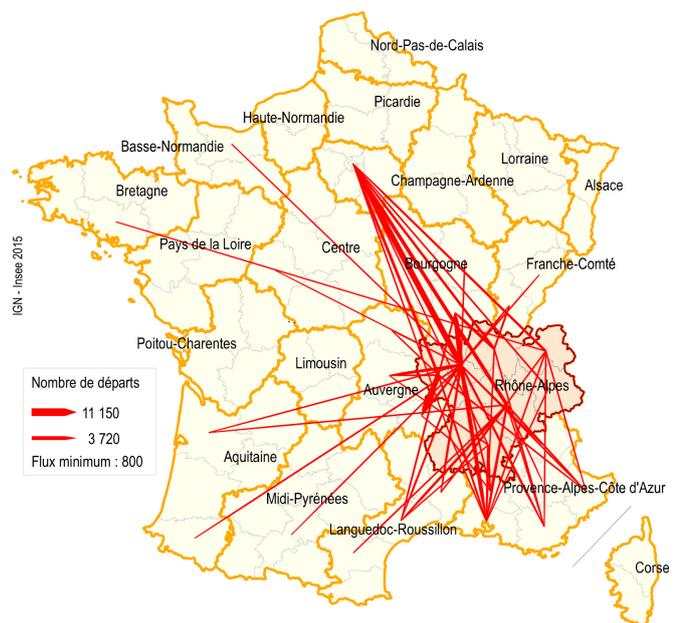
Les enfants issus du baby-boom sont représentés dans cette étude par les personnes nées entre 1938 et 1953, et habitant en Rhône-Alpes en 1968. Cette cohorte compte 1 040 000 personnes, dont 920 000 sont encore vivantes en 2010. Leur parcours est étudié sur l'ensemble de la période 1968-2010 au vu de leurs réponses aux différents recensements de la population : 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2010.

Les hommes cadres sont plus souvent restés mariés

Au sein de cette cohorte, 65 % des individus peuvent être qualifiés de « mariés permanents », c'est-à-dire qu'après une période de célibat plus ou moins longue, ils se sont mariés et le sont restés jusqu'en 2010. Les hommes des catégories sociales élevées sont le plus souvent dans ce cas, tels 73 % des hommes cadres et 72 % des hommes des professions intermédiaires. Après avoir divorcé, les hommes se sont plus

1 22 % des membres de la cohorte ont déménagé au moins une fois hors de la région Rhône-Alpes

Migrations résidentielles interrégionales 1968-2010 - Départs de Rhône-Alpes et destinations



Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP)

souvent remariés que les femmes : 44 % contre 38 %. Là encore, ce sont les hommes des catégories sociales les plus élevées qui se sont le plus remariés : 53 % des divorcés cadres hommes, 47 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise hommes. Par ailleurs, 8 % des hommes sont des « célibataires permanents » c'est-à-dire se déclarant célibataire à chacun des recensements de 1968 à 2010. Cela concerne principalement les hommes inactifs (33 %), les agriculteurs (23 %) et les ouvriers (11 %).

Les agricultrices se distinguent par une proportion record de 78 % de « mariées permanentes ». 21 % des femmes ont divorcé au moins une fois contre 19 % des hommes (les conjoints respectifs ne sont pas forcément membres de la cohorte). Ces parcours matrimoniaux, avec au moins un divorce, touchent plus fortement les femmes des catégories sociales les plus élevées, telles 25 % des femmes cadres ou professions intermédiaires. Par ailleurs, les femmes de catégorie sociale élevée sont également celles qui ont le plus été « célibataires permanentes ». Cela concerne 15 % des femmes cadres, 11 % des femmes des professions intermédiaires, contre 7 % pour l'ensemble des femmes.

Les femmes ont eu des parcours professionnels moins stables

10 % des femmes ont déclaré être sans activité professionnelle (emploi ou chômage) à

2 8 % des personnes de la cohorte sont restées célibataires

Parcours matrimoniaux des personnes de la cohorte entre 1968 et 2010

	Femme	Homme	Total
Célibat permanent	7	8	8
Célibat puis mariage permanent	60	70	65
Mariage et au moins un divorce	21	19	20
Mariage sans divorce avec veuvage	12	3	7
Total	100	100	100

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP)

chacun des recensements de la population de la période 1975-1999. Cette situation est en revanche très rare pour les hommes. Pour les autres femmes ayant eu un parcours professionnel, celui-ci est souvent moins stable que celui des hommes, passant plus de l'activité professionnelle à l'inactivité, et inversement. Ainsi, de 1975 à 1999, 40 % des femmes ont alterné phase d'activité professionnelle (emploi ou chômage) et période d'inactivité, contre seulement 9 % des hommes. Seules 32 % des femmes ont déclaré occuper un emploi à chacun des recensements de 1975 à 1999, contre 70 % des hommes, un taux qui monte toutefois à 60 % et 63 % respectivement pour les femmes cadres et de professions intermédiaires.

Des changements de catégorie socioprofessionnelle fréquents et plutôt dans le sens de l'ascension sociale

Environ 30 % des membres de la cohorte actifs à deux recensements consécutifs entre

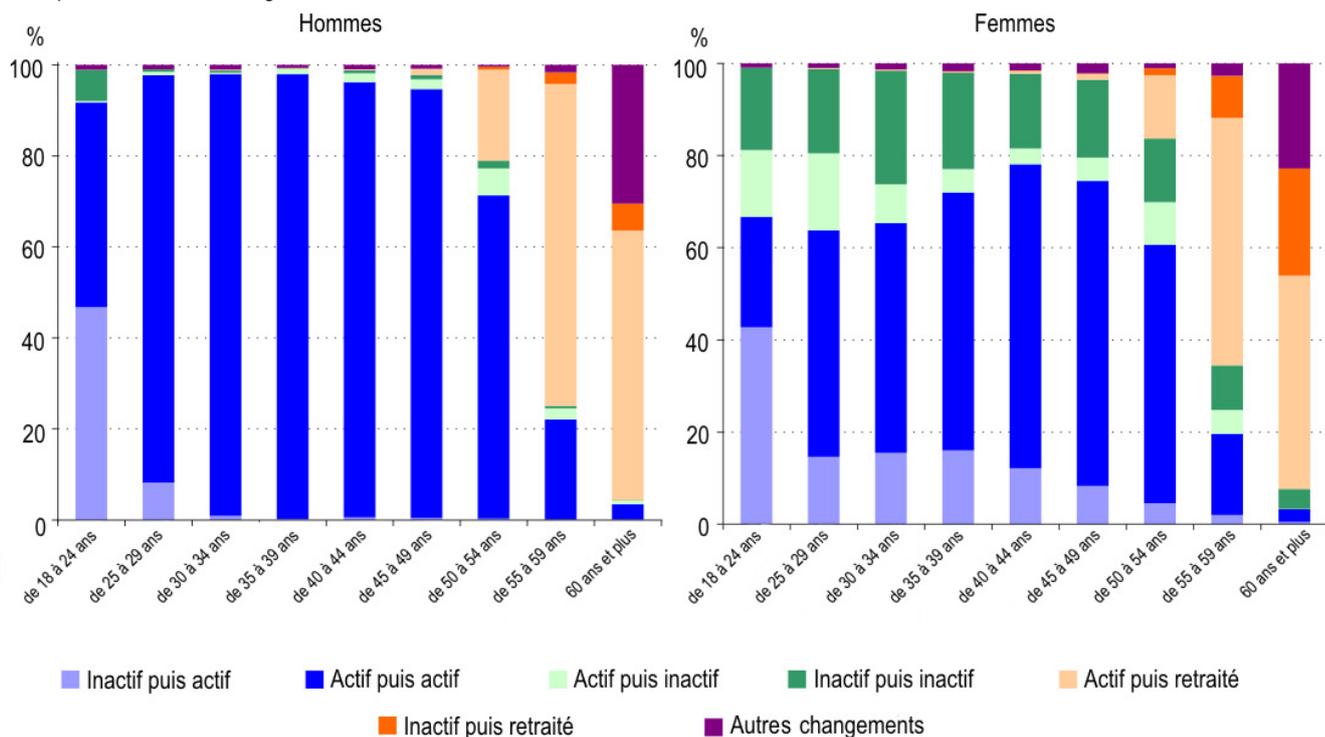
1975 et 1999 ont changé de catégorie socio-professionnelle (au sens de la nomenclature statistique regroupée en 6 postes) entre les deux recensements considérés. Les changements dans le sens de l'ascension sociale ont été les plus fréquents.

Ainsi, les cadres sont assez souvent issus des professions intermédiaires ou des employés : 38 % des cadres de 1990 étaient des professions intermédiaires en 1975, et 10 % étaient employés. De même, 19 % des professions intermédiaires de 1990 étaient employés en 1975 et 22 % étaient ouvriers. Parmi les ouvriers, il existe aussi des évolutions de carrière ascendantes : 25 % des ouvriers qualifiés de 1990 étaient non qualifiés en 1975.

Les mouvements en sens inverse sont plus rares. Seulement 10 % des cadres de 1990 étaient devenus professions intermédiaires neuf ans plus tard et 3 % employés. 7 % des professions intermédiaires de 1990 étaient

3 Les femmes ont eu des parcours professionnels moins stables que les hommes

Parcours professionnels selon l'âge et le sexe



Note de lecture : entre 25 et 29 ans, 89 % des hommes sont restés actifs (en emploi ou au chômage) contre seulement 49 % des femmes
Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP)

4 16 % des personnes de la cohorte ont quitté la région Rhône-Alpes et ne s'y sont jamais réinstallées

Classification des personnes selon leurs changements de commune de résidence entre 1968 et 2010

	Effectif	En %
Départ de Rhône-Alpes sans retour en Rhône-Alpes	147 000	16
Départ de Rhône-Alpes avec retour ultérieur en Rhône-Alpes	56 000	6
Changement(s) de commune à l'intérieur de la région Rhône-Alpes uniquement	535 000	58
Aucun changement de commune de résidence	180 000	20
Total	918 000	100

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP)

classés en employés et 5 % en ouvriers en 1999. 11 % des ouvriers qualifiés de 1990 étaient ouvriers non qualifiés en 1999.

La catégorie sociale « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » est plus hétérogène. On accède souvent à ce statut après un passage par le salariat : sur 100 personnes classées ainsi en 1990, seules 28 l'étaient déjà quinze ans auparavant. 29 étaient ouvriers, 13 employés, 10 professions intermédiaires. La catégorie sociale « agriculteurs » à l'inverse est la plus stable : sur 100 agriculteurs de 1990, 57 l'étaient déjà en 1975 et 10 étaient ouvriers (y compris ouvriers agricoles).

Parmi les actifs permanents de 1975 à 1999, 51 % des femmes et 44 % des hommes n'ont jamais changé de catégorie sociale. C'est le cas de 67 % des hommes agriculteurs et ouvriers, de 63 % des femmes employées et de 57 % des femmes ouvrières.

Enfin, les individus de notre cohorte arrivent peu à peu à l'âge de la retraite ; ils ont aujourd'hui entre 57 et 72 ans. Ainsi, 76 % des ouvriers et 61 % des cadres actifs en 1990 se sont déclarés retraités au recensement de 2010.

Les diplômés de l'enseignement supérieur ont le plus déménagé hors de la région Rhône-Alpes

De 1968 à 2010, 22 % des personnes de la cohorte ont déménagé au moins une fois de la région Rhône-Alpes vers une autre région de France. Mais parmi ceux-là, 28 % des partants y étaient revenus en 2010. Les retours suivis d'un nouveau départ sont rares : seuls 1 % des membres de la cohorte sont concernés. À l'issue de ces migrations résidentielles, 84 % des personnes de la cohorte habitent toujours en Rhône-Alpes en 2010. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont été les plus mobiles : 42 % ont quitté la région, les hommes plus que les femmes (46 % et 36 % respectivement). Les migrations sont majoritairement le fait de personnes assez jeunes : les moins de 30 ans représentent la moitié des partants. Les retours se font également assez

tôt : 50 % ont été réalisés par des moins de 40 ans.

L'Île-de-France et les quatre régions limitrophes de Rhône-Alpes, à savoir Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Bourgogne, représentent 70 % des destinations.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la destination la plus fréquente, avec 20 % des migrations. Elle est plus particulièrement attractive pour les inactifs et les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Dans 75 % des cas, les migrants ont choisi comme destination l'un des trois départements du bord de mer : les Bouches-du-Rhône (41 %), le Var (18 %) ou les Alpes-Maritimes (16 %) ; ce sont aussi les départements les plus peuplés.

La région Île-de-France arrive en second avec 16 % des migrations. C'est aussi la région qui attire le plus les cadres : 25 % de ceux qui devaient devenir cadre en 1990 y ont emménagé. Elle est aussi assez attractive pour les professions intermédiaires et les employés, avec respectivement 17 % et 15 % de partants. Avec un taux de retour global de 36 %, c'est la région d'où les migrants sont le plus revenus. Le taux est toutefois très variable, de 43 % pour les professions intermédiaires à 27 % seulement pour les cadres. L'Île-de-France attire principalement des jeunes : 70 % avaient moins de 30 ans. On peut penser que le principal objectif des migrants a souvent été de terminer des études ou d'occuper un premier emploi. Les cadres y sont plus restés pour des raisons d'intérêt professionnel ou du fait de revenus plus élevés leur permettant de se loger de façon satisfaisante.

L'Auvergne a attiré 12 % des migrants. Les départs sont assez tardifs : 41 % se font après l'âge de 40 ans. Elle est attractive pour les ouvriers et les employés. Le département de la Haute-Loire a attiré 56 % des migrants. 28 % seulement des migrations se sont faites à moins de 30 km de distance de la résidence de départ, avec une moyenne de 75 km. Les migrations vers ce département limitrophe de celui de la Loire n'ont donc

été qu'en partie des déménagements de voisinage. Pour les départements autres que la Haute-Loire, la distance moyenne varie entre 200 et 400 km.

Le Languedoc-Roussillon, qui représente 11 % des destinations, est la région vers laquelle les départs ont été les plus tardifs : 53 % des départs vers cette région se font après 40 ans, probablement dans une perspective de retraite. Deux départements, l'Hérault et le Gard, cumulent 74 % des destinations.

Enfin, la Bourgogne, choisie dans 10 % des déménagements interrégionaux, est assez attractive pour les artisans-commerçants-chefs d'entreprise et les ouvriers, mais peu pour les cadres. Le département de Saône-et-Loire représente à lui seul 76 % des destinations avec une distance moyenne de 97 km entre la commune de départ et celle d'arrivée. 17 % seulement des migrations vers ce département sont d'une distance inférieure à 30 km.

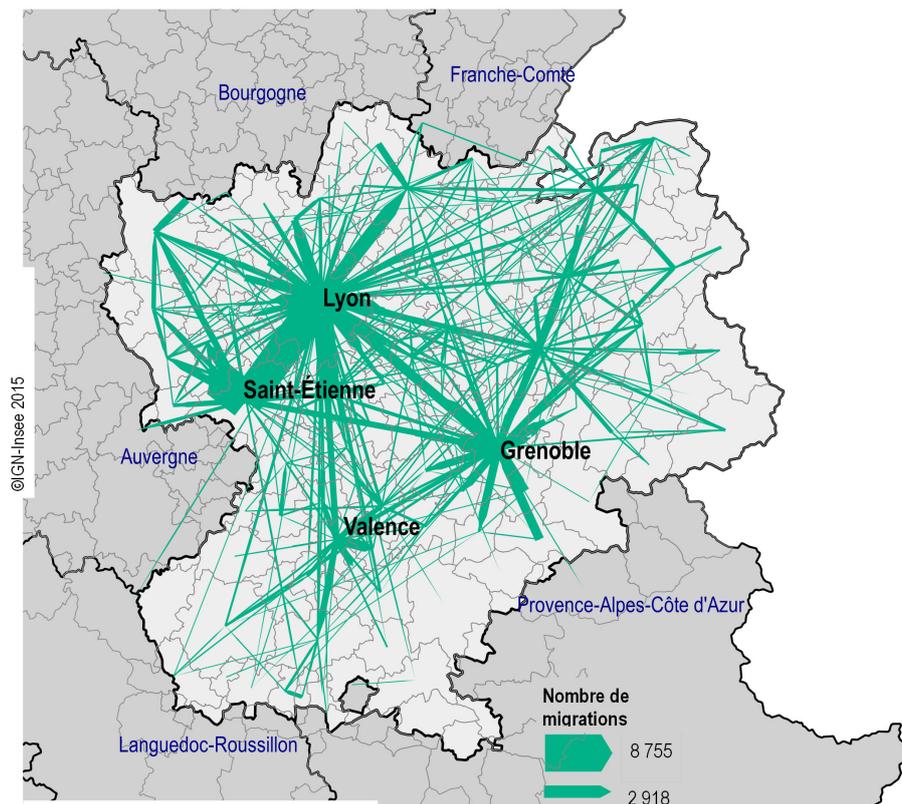
À l'intérieur de la région, les personnes de niveau baccalauréat ont été les plus mobiles

Les diplômés de niveau baccalauréat sont un peu moins mobiles que les diplômés de l'enseignement supérieur et leurs migrations ont surtout eu lieu à l'intérieur de la région. 77 % d'entre eux ont changé au moins une fois de commune à l'intérieur de la région, contre 68 % pour l'ensemble de la cohorte. Près de la moitié l'ont fait au moins deux fois, 40 % chez les diplômés de l'enseignement supérieur et 36 % chez les non-diplômés.

Comme les migrations interrégionales, les migrations intrarégionales ont eu lieu en général assez tôt : 69 % d'entre elles concernaient des personnes de moins de 40 ans. Ce sont celles qui se sont déclarées divorcées en 1990 qui ont le plus bougé, avec au moins deux changements de commune dans la région pour 55 % d'entre elles et au moins trois changements pour 31 % (contre 15 % en moyenne).

La distance entre la commune de départ et celle d'emménagement est de 32 km en moyenne. 40 % des migrations se font à l'intérieur des bassins de vie de la région : principalement ceux de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. On observe aussi de nombreuses migrations en étoile à partir de ces grands bassins, la plus importante étant celle de Saint-Étienne vers Saint-Just-Saint-Rambert. Enfin, les migrations entre grands bassins de vie sont importantes, notamment entre Lyon et Saint-Étienne, Lyon et Grenoble, Lyon et Valence.

Migrations résidentielles intrarégionales entre bassins de vie



Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP)

Relativement à la définition statistique des aires urbaines de 2010, 50 % des migrations intrarégionales ont lieu à l'intérieur de l'ensemble des grands pôles urbains et 9 % à l'intérieur de l'espace périurbain régional. Par ailleurs, dans les échanges entre ces deux catégories de territoire, le solde est favorable au périurbain : 16 % des grands pôles vers le périurbain pour seulement 8 % dans le sens inverse. Il en résulte une augmentation de population d'environ 100 000 adultes de cette génération dans le périurbain, soit 200 000 personnes si l'on compte les enfants (sur la base d'une estimation de deux enfants par couple). Or, entre 1968 et 2010, les

communes constituant l'espace périurbain de la région ont enregistré une augmentation de leur population de 800 000 personnes ; on peut donc ainsi estimer approximativement à un quart la contribution de notre cohorte à l'accroissement démographique de l'espace périurbain régional.

Enfin, pour 20 % des personnes de la cohorte, aucun changement de commune de résidence n'a eu lieu entre 1968 et 2010. C'est le cas pour 62 % des agriculteurs, 31 % des individus qui étaient encore célibataires en 1990 et 27 % des personnes non diplômées en 1990. ■

Méthodologie

L'échantillon utilisé pour cette étude est extrait de l'« Échantillon Démographique Permanent » (EDP) de l'Insee. L'EDP est un dispositif de suivi statistique longitudinal de la population, réalisé de manière anonyme depuis 1968. On en a extrait les personnes de la cohorte d'intérêt pour ne conserver ensuite que les pérennes, c'est-à-dire celles pour lesquelles on dispose soit d'un bulletin individuel à chacun des recensements de 1968 à 2010, soit d'un bulletin de décès de l'état-civil dans cette période. Le taux de sondage final (sondage que l'on considère comme aléatoire stratifié) est environ de 0,6 % de la cohorte : chaque individu échantillonné représente, en moyenne, 170 personnes réelles. La tranche d'âge retenue (15-30 ans en 1968) permet de disposer d'un effectif suffisant de 6 200 personnes pérennes observées. Les résultats sont calculés sur le champ des personnes non décédées entre 1968 et 2010 (5 200). On observe pour chacune d'elles sa situation sociodémographique à chaque recensement, les évolutions, les parcours, sans être capable de prendre en compte les changements multiples éventuels entre deux recensements consécutifs. Il s'agit d'une démarche expérimentale de la direction régionale de l'Insee de Rhône-Alpes. Imparfaite par construction, la méthode exclut du champ observé les personnes ayant résidé à l'étranger au moins une fois lors d'un des recensements considérés et sous-estime par ailleurs les changements de situation. C'est toutefois la seule méthode qui permet de schématiser objectivement des parcours sociodémographiques d'une cohorte sur longue période (ici plus de 40 ans).

Insee Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Aude Lécroart

ISSN : 2416 - 6391 (imprimé)
ISSN : 2273 - 0672 (en ligne)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Un tiers des habitants de Rhône-Alpes ne sont pas nés dans la région », *Insee Analyses Rhône-Alpes*, n° 17, janvier 2015
- « Déménager pour une autre région », *Insee Première*, n°1540, mars 2015

